



Dow AgroSciences

Spectrum™ Herbicide

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

L'herbicide Spectrum est un mélange en réservoir sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, dont le gaillet gratteron, la renouée liseron, la stellaire moyenne, le laiteron des champs et le chardon des champs dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver, d'orge de printemps et d'avoine. **Le contenu de cette boîte peut traiter 8 hectares.**

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce co-emballage contient :

Herbicide Spectrum A

N° D'HOMOLOGATION 27031 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : florasulam 50 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,02% à titre d'agent de conservation concentré en suspension

Herbicide Spectrum B

N° D'HOMOLOGATION 27032 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : clopyralide (présent sous forme d'acide) 50 g e.a./L

MCPA (présent sous forme d'ester de 2-éthylhexyle) 280 g e.a./L

concentré émulsifiable

ATTENTION



POISON

**NOCIF EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU
IRRITANT POUR LES YEUX**

CONTENU NET : Spectrum A 0,8 L
 Spectrum B 12 L

Dow AgroSciences Canada Inc.

Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.

Calgary, Alberta

T2P 5H1

1-800-667-3852

®™ Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS

NOCIF EN CAS D'INGESTION, D'INHALATION OU D'ABSORPTION PAR LA PEAU

IRRITANT POUR LES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON AUTORISÉ

NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

1. Ne pas ingérer. Manipuler avec soin et ne mélanger que dans un contenant fermé. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé.
2. Peut irriter les yeux et la peau. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation ainsi que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
3. Se laver à fond après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Prendre une douche tout de suite après le travail.
4. Si les vêtements sont contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver les vêtements de protection à part des autres vêtements. Laver les vêtements au détergent et dans l'eau chaude avant de les remettre. Porter des vêtements frais lavés tous les jours.
5. Ne pas contaminer les eaux domestiques, les eaux d'irrigation, les lacs, les fossés, les cours d'eau ou les étangs par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.
6. Ne pas effectuer d'application si un ruissellement ou une érosion est possible.
7. Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Ne pas entrer ni laisser des travailleurs pénétrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application à toutes les cultures.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Équipement d'application complet

- Porter un chapeau, une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes, des bottes de caoutchouc et des gants résistant aux produits chimiques au cours de la pulvérisation ou de l'application.
- En plus, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial au cours du mélange, du chargement, des réparations, du nettoyage, ou lorsqu'on manipule le concentré.
- Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter des gants résistant aux produits chimiques.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

COMBUSTIBLE. Ne pas utiliser ni entreposer près de la chaleur ou d'une flamme nue.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. **CE PRODUIT CONTIENT UN DISTILLAT DE PÉTROLE.** Les vomissements peuvent causer une pneumonie par aspiration. La décision de faire vomir ou non doit être faite par le médecin traitant. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagien. Le danger consécutif à l'aspiration de solvants à base de pétrole par les poumons doit être évalué en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient du distillat de pétrole qui est de modérément toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Ce produit est également toxique pour les végétaux terrestres non ciblés. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement. Éviter toute pulvérisation hors cible sur les habitats sensibles ou dérive du nuage de pulvérisation vers ceux-ci. Respecter les zones tampon spécifiées au MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile).

Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

1. Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et ne pas laisser l'eau y pénétrer.
2. Ne pas expédier ni entreposer près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des semences ou des fertilisants.
3. Entreposer dans un endroit frais (au-dessus de 5 °C), sec, fermé à clé et bien ventilé sans drain au plancher. L'herbicide Spectrum A gèle à -10°C. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant de l'utiliser.
4. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à part des autres pesticides afin d'éviter une contamination croisée.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Spectrum est un herbicide sélectif pour la suppression en post-levée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer, dont la stellaire moyenne et le gaillet gratteron dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver, d'orge de printemps (sans contre-ensemencement de légumineuses) et d'avoine. L'herbicide Spectrum se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation généralisée uniforme.

On doit appliquer l'herbicide Spectrum tôt en post-levée, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Spectrum en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas réprimées ou supprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

L'herbicide Spectrum freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes seront visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION

Le Spectrum est une combinaison d'herbicides des Groupes 2 et 4. Les herbicides du Groupe 2 inhibent la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. Les herbicides du Groupe 4 sont des auxines synthétiques qui agissent à plusieurs endroits dans la plante pour perturber l'équilibre hormonal et la synthèse de protéines, causant ainsi un nombre d'anomalies de croissance chez la plante.

MODE D'EMPLOI

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

Ne pas utiliser dans les serres.

Procéder à l'application seulement lorsque le risque de dérive dans les zones d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles, parcs) est faible. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et du réglage de l'équipement de pulvérisation.

Plantes sensibles

Ne pas appliquer directement l'herbicide Spectrum ou le laisser entrer directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à l'entraînement par le vent. Voir la section « Risques pour l'environnement » de cette étiquette.

Rotation de culture

Les champs ayant été traités à l'herbicide Spectrum peuvent êtreensemencés l'année suivante en orge, en canola, en maïs, en pois de grande culture, en lin, en moutarde (brune, orientale et/ou jaune), en avoine, ou en blé ou aménagés en jachère. Ne planter que ces cultures dans l'année suivant le traitement. Ne pas ensemenecer en pois de grande culture avant au moins 10 mois après le traitement. Des conditions de sol très sèches à la suite de l'application peuvent entraîner des dommages au pois de grande culture cultivé en rotation. S'il y a une grave sécheresse au cours des mois de juin à août, inclusivement, dans l'année d'application, attendre encore 12 mois de plus avant de semer du pois de grande culture (soit un total de 22 mois après l'application). Contacter votre représentant de Dow AgroSciences Canada ou votre détaillant pour obtenir plus d'information avant de semer du pois de grande culture après la sécheresse de l'année précédente.

Ce produit peut être lessivé. Ne pas irriguer de façon excessive. Ne pas utiliser au même site pendant plusieurs années successives.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou www.dowagro.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Dow AgroSciences Canada Inc.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer avec aucun type de système d'irrigation.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator, du Clean-Out Spray Tank Cleaner, ou 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau, ou des agents de nettoyage de réservoirs similaires selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

MODE D'EMPLOI – L'Herbicide Spectrum appliqué seul

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Pour réduire la dérive :

- Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa)
- Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable
- N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Délai à respecter avant la récolte/broutage

- Ne pas permettre aux animaux de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.
- Ne pas récolter la culture traitée pendant les 60 jours suivant le traitement.

Délai de sécurité avant réentrée

Pour toutes les cultures : 12 heures suivant l'application

Cultures

Blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver, orge de printemps et avoine.

Taux d'application

Le contenu de ce co-emballage mélangé à 800 L d'eau permet de traiter 8 hectares.

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges ainsi que le chardon des champs et le laiteron des champs. Effectuer une pulvérisation uniforme contenant 0,1 L d'herbicide Spectrum A et 1,5 L d'herbicide Spectrum B dans au moins 100 L d'eau par hectare pour bien couvrir les mauvaises herbes. Appliquer sur le blé de printemps, l'orge et l'avoine en croissance active au stade de 2 à 6 feuilles. Appliquer sur le blé d'hiver entre le tallage et juste avant l'émergence de la feuille étandard. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Maximum d'une application par année.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de contenants de l'herbicide Spectrum A.
4. Ajouter la quantité requise de contenants de l'herbicide Spectrum B.
5. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
6. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (c.-à-d. le canola et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note : Ne pas ajouter d'agent tensio-actif à ce mélange en réservoir.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées

Mauvaises herbes supprimées :

renouée liseron	ortie royale	laiteron des champs (parties
canola spontané*	chénopode blanc	épigées seulement)**
stellaire moyenne	moutarde des champs	laiteron potager
gaillet gratteron	crépis des toits (semis jusqu'à <20 cm)	tabouret des champs
saponaire des vaches	amarante à racine rouge	érodium cicutaire
pissenlit (rosettes hivernantes <15 cm)	bourse-à-pasteur	chardon des champs
sagesse-des-chirurgiens (rosettes de printemps seulement)	renouée	

*Y compris les variétés de canola tolérantes aux herbicides Roundup Ready, Liberty Link et Smart.

**La suppression ne peut être observée qu'après un minimum de 40 jours après le traitement.

Mauvaises herbes réprimées :

pissenlit (rosettes hivernantes >15 cm; plantes matures)
plantain (parties aériennes)

MÉLANGES EN RÉSERVOIR COMBINÉS AVEC L'HERBICIDE SPECTRUM

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur) et orge de printemps

Ne pas appliquer ces mélanges en réservoir sur l'avoine.

L'herbicide Spectrum mélangé à d'autres herbicides permet la suppression de mauvaises herbes à feuilles larges et de graminées annuelles spécifiques. Appliquer lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Suivre toutes les précautions, délais avant la récolte et les directives d'utilisation sur les étiquettes de l'herbicide Spectrum et des produits d'association.

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter les produits d'association dans l'ordre approprié (voir les notes 2 et 3 ci-dessous) et poursuivre l'agitation.
4. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
5. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (c.-à-d. le canola et les légumineuses).
6. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Note 1 : N'ajouter que l'adjuvant recommandé. Consulter l'étiquette du produit d'association pour l'ordre du mélange et pour toutes instructions de mélange spécifiques.

Note 2 : Lorsqu'on utilise l'herbicide Assert 300 SC, ajouter les produits d'association dans l'ordre suivant : Spectrum A, Agent d'ajustement du pH de l'eau de pulvérisation, Assert 300 SC, Spectrum B.

Note 3 : Lorsqu'on utilise l'herbicide Everest 2.0 SC, ajouter les produits d'association dans l'ordre suivant : l'herbicide Everest 2.0 SC, Spectrum A, Spectrum B, adjuvant. Il faut agiter vigoureusement l'herbicide Everest 2.0 SC pour qu'il se dissoute avant d'ajouter les autres produits d'association.

Mélanges en réservoir combinés avec l'herbicide Spectrum

Produits d'association	Cultures homologuées	Taux de l'herbicide par hectare	Taux de l'adjuvant	Autres mauvaises herbes supprimées
Herbicide Assert 300 SC	blé (printemps et le blé dur), orge	1,6 L	Se référer à l'étiquette d'Assert 300 SC	folle avoine
Herbicide Everest 2.0 SC[†]	blé (printemps et le blé dur)	36 - 72 mL	Tensioactif non ionique (voir étiquette) 0,25% v/v	folle avoine et sétaire verte
Herbicide Axial 100 EC	blé de printemps et orge	600 mL	Adigor 700 mL/ha	folle avoine, sétaire verte ^{††} , sétaire glauque, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet, échinochloa pied-de-coq ^{†††}
Simplicity™	blé (printemps et le blé dur)	500 mL	Pas requis	folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque

♦ Afin de déterminer lorsque les taux plus élevés doivent être utilisés, consulter l'étiquette de l'herbicide Everest 2.0.

† Le blé (y compris le blé dur) exposé au moment de l'application à un sol engorgé ou saturé en eau, à des extrêmes de températures comme la chaleur ou le gel, à la sécheresse, à une fertilité faible ou à la maladie, pourrait souffrir de lésions inacceptables. De telles conditions peuvent également nuire à la suppression des mauvaises herbes.

†† Répression de la sétaire verte seulement.

††† Une suppression réduite de l'échinochloa pied-de-coq est possible lorsqu'on mélange en réservoir l'herbicide Axial 100EC avec l'herbicide Spectrum.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Dow AgroSciences Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dow AgroSciences Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Dow AgroSciences Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits sur la présente étiquette.

MODE D'EMPLOI

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LES FOURRAGES CULTIVÉS POUR LES SEMENCES SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE : fétuque noirâtre en semis et établie, fétuque rouge traçante, agropyre à crête, fétuque à feuilles rudes, brome hybride, agropyre intermédiaire, brome des prés, ivraie vivace, brome inerme, fétuque élevée, fléole des prés.

Taux d'application (appliquer en tant que mélange en réservoir seulement) : Appliquer l'herbicide Spectrum A à raison de 0,1 L/ha. Appliquer l'herbicide Spectrum B à raison de 1,5 L/ha. Appliquer en un volume de pulvérisation d'au moins 100 L d'eau/ha.

Effectuer une application en postlevée lorsque les mauvaises herbes sont petites et en croissance active par application terrestre seulement. Ne pas couper les champs traités pour le fourrage/foin ni laisser le bétail paître.

Consulter l'étiquette principale de l'herbicide Spectrum avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires.

ZONES TAMPONS SERVANT À PROTÉGER LES HABITATS TERRESTRES ET AQUATIQUES SENSIBLES

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants NE nécessitent PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Tableau des zones tampons

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Céréales	5	5	5	5	30

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère) et appliquer en employant les gouttelettes les plus grossières (ASAE) indiquées sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Spectrum contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 2 et au groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à d'autres herbicides du groupe 2 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Spectrum ou les herbicides du même groupe 2 et/ou groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possible de résistance, communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée
Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

050715

Code de l'étiquette: CN-27031 27032-015-F
Remplace: CN-27031 270132-014-F